



Marseille, le 16 février

Le Conseil général s'engage pour ses collèges dans le 1 % culturel

Depuis plusieurs années, le Conseil général des Bouches-du-Rhône consacre à divers collèges, construits ou rénovés par ses soins, les sommes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure dite du 1 % culturel.

Celle-ci consiste, selon des règles précisées par la loi, à doter ces établissements d'œuvres d'art et, ainsi, à relancer la commande artistique contemporaine. Le dispositif du 1% culturel permet également aux collectivités d'enrichir leur patrimoine artistique tout en permettant au plus grand nombre d'avoir accès à la culture.

La procédure relancée en 2007 pour 5 collèges du Département a abouti fin 2008 pour 4 d'entre eux par l'installation des œuvres sur le site.

Janine Ecochard, Conseillère générale des Bouches-du-Rhône, déléguée à l'Education inaugurera 3 de ces œuvres, Jeudi 19 février 2009, dans les collèges suivants :

- A 9 h : Collège Emile de Mirabeau à Marignane : motifs grand format peints sur mur et plafonds en noir et blanc par Guillaume Millet
- A 10 h 15 : Collège Marc Ferrandi à Septèmes-les-Vallons : œuvre murale abstraite et géométrique réalisée sur les murs du préau par Véronique Rizzo
- A 11 h 30 : Collège Vallon des Pins à Marseille (9^e) : puzzle géant conçu à partir des silhouettes des collégiens, sous les oliviers de la cour par Lalitte Stolper.

Contact Presse :

Magali DAOUST
Tél : 04.91.21.10.36

magali.daoust@cg13.fr
Fax : 04.91.21.18.95